

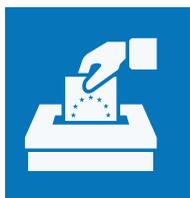
POUR



OU



CONTRE



Comment les eurodéputés belges ont-ils voté ?

Solidarité financière Justice fiscale

Rapport spécial avec un complément sur le rôle du Conseil européen

Rapport réalisé à la demande de :



ABVV / FGTB
Samen sterk Ensemble, on est plus forts



11.11.11
VECHT MEE TEGEN ONRECHT

CNCD
11.11.11



LEGENDE

Comment les députés européens votent-ils?



En faveur



Absent



N'a pas voté



Contre



Rebelle



Abstention



Correction de vote

Les groupes politiques au Parlement européen



Gauche unitaire européenne/
Gauche verte nordique



Renew Europe



Groupe des Verts/Alliance Libre
Européenne



Groupe du Parti
populaire européen



Alliance progressiste des socia-
listes et démocrates du Parlement
européen



Conservateurs et réfor-
mistes européens



Identité et Démocratie

Les partis belges au Parlement Européen

Fédération
Wallonie-Bruxelles



Communauté
germanophone



Communauté
flamande



Introduction

La pandémie du COVID-19 pourrait se révéler être la secousse nécessaire à l'UE pour une réforme significative de son système fiscal. La nouvelle proposition de la Commission relative à un plan de relance des secteurs les plus touchés par la pandémie comprend l'introduction de nouvelles taxes européennes afin d'augmenter le budget au niveau nécessaires à une relance réussie.

Cependant, si ces débats sont d'une importance considérable, ils manquent encore de responsabilité publique (dans le sens de « public accountability »). Cela s'explique notamment car le Conseil des ministres, l'acteur clé des questions de budget et de taxation, souffre d'un déficit de transparence. En 2018, le Médiateur européen conclue dans son rapport que le manque de transparence du Conseil équivaut à une mauvaise gestion, et recommande à l'institution de publier les positions tenues par les Etats membres pendant le processus de négociation.

Malgré ces obstacles, l'objectif de ce rapport est de faire la lumière sur les réflexions et les comportements des politiques une fois élus. Si les hommes et les femmes politiques ont tendance à soutenir des politiques populaires lors des campagnes, certains d'entre eux se comportent autrement en tant que législateurs. La première partie de ce rapport étudie les votes des eurodéputés belges sur les initiatives budgétaires et fiscales. Etant donné que le Conseil des ministres demeure une institution particulièrement opaque, la seconde partie de ce rapport analyse les dynamiques politiques du Conseil concernant les propositions de taxation les plus significatives.

Parlement européen

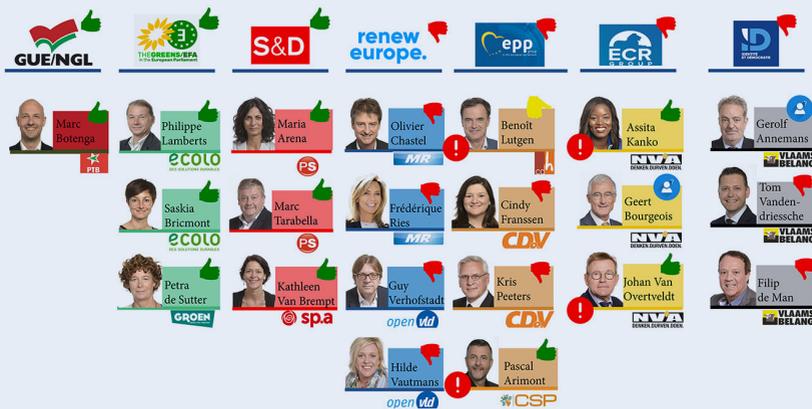


Source: Parlement européen

INTRODUCTION	3
1. Établir une autorité européenne contre la fraude et l'évasion fiscale	5
2. Mettre fin aux exonérations fiscales du kérosène et des carburants maritimes	6
3. Établir une Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt sur les Sociétés (ACCIS)	7
4. Établir un organisme fiscal intergouvernemental à l'ONU	8
5. Instaurer un taux d'imposition effectif minimum de 20% sur les sociétés à l'intérieur de l'UE	9
6. Soutenir des négociations de niveau international en faveur d'un taux d'imposition minimum commun	10
7. Se détacher du vote à l'unanimité sur la législation fiscale au niveau européen	11
8. Lutter contre l'évasion fiscale par l'introduction d'une liste noire des paradis fiscaux européens et la publication des impôts payés par les multinationales	12
9. S'opposer à l'introduction de sources de revenus « vertes » pour contribuer à atteindre les objectifs climatiques	13
10. Augmenter la taille du budget de l'UE pour soutenir la reprise face au COVID-19	14
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE	15
Glossaire	23



Établir une autorité européenne contre la fraude et l'évasion fiscale



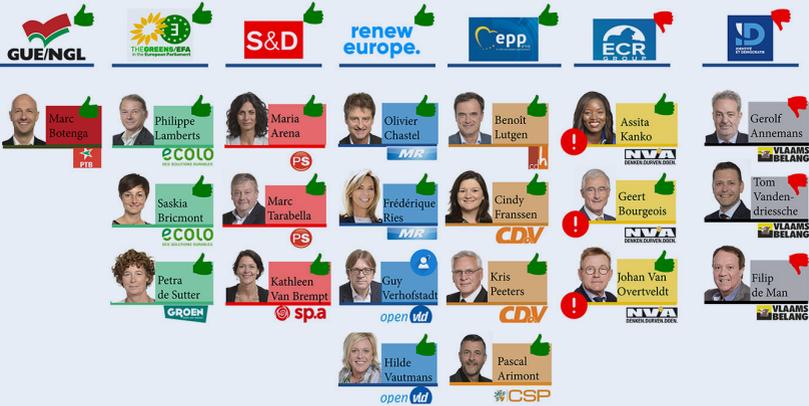
1. Établir une autorité européenne contre la fraude et l'évasion fiscale

Dans le cadre d'un effort d'harmonisation des taxes au sein de l'UE, des discussions ont eu lieu sur la création d'une « autorité fiscale européenne » visant à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. **Pourtant, 60% des eurodéputés ont voté contre la proposition.**

Les libéraux belges, les chrétiens-démocrates flamands et le Vlaams Belang se sont opposés à la création d'une autorité européenne. De l'autre côté, l'extrême-gauche belge, les verts et les sociaux-démocrates ont voté en faveur. Le Nieuw-Vlaamse Alliantie et le Christlich-Soziale Partei ont rejoint le camp favorable bien que leurs groupes européens se sont déclarés contre. Benoît Lutgen du Centre Démocrate Humaniste s'est abstenu.



Mettre fin aux exonérations fiscales du kérosène et des carburants maritimes



2. Mettre fin aux exonérations fiscales du kérosène et des carburants maritimes

Dans le cadre d'actions globales et européennes visant à réduire les émissions carbonées, **les eurodéputés se sont déclarés en faveur de la fin des exonérations fiscales du kérosène et des carburants maritimes**. Les exonérations fiscales prendraient fin avec la révision de la directive sur la taxation de l'énergie de 2003 qui est prévue en juin 2021. La Commission affirme que la directive est obsolète car elle ne reflète pas l'objectif actuel de l'UE de réduction des émissions de CO₂.

La plupart des députés belges du Parlement européen ont voté en faveur de la fin des exonérations fiscales, à l'exception du Vlaams Belang. A noter, la N-VA a soutenu la proposition bien que le groupe des conservateurs et réformistes européens s'y soit opposé.



Etablir une Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt sur les Sociétés (ACCIS)



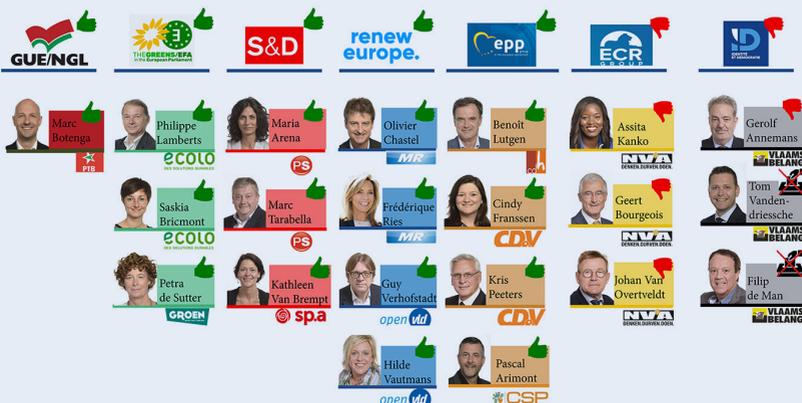
3. Établir une Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt sur les Sociétés (ACCIS)

L'Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt sur les Sociétés (ACCIS) représente l'un des piliers de l'harmonisation fiscale au niveau européen. L'ACCIS vise à réduire l'évitement fiscal et la délocalisation des bénéfices par des entreprises basées dans plusieurs Etats membres. L'Assiette Commune pourrait atteindre cet objectif en instaurant un système commun de calcul des taxes pour les entreprises qui élimine la possibilité de bénéficier d'échappatoires fiscales et de régimes préférentiels. **L'ACCIS est actuellement négocié au sein du Conseil des ministres et doit faire l'objet d'un soutien unanime pour être adoptée.**

La plupart des eurodéputés belges ont voté pour la création de l'ACCIS. En revanche, la N-VA et le Vlaams Belang se sont opposés à la proposition d'harmonisation fiscale. La N-VA a voté contre l'adoption rapide de la proposition par le Conseil, respectant la ligne tenue par son groupe européen. De la même manière, Tom Vandendriessche du Vlaams Belang a voté contre la proposition malgré l'abstention du groupe européen d'extrême-droite.



Etablir un organisme fiscal intergouvernemental à l'ONU



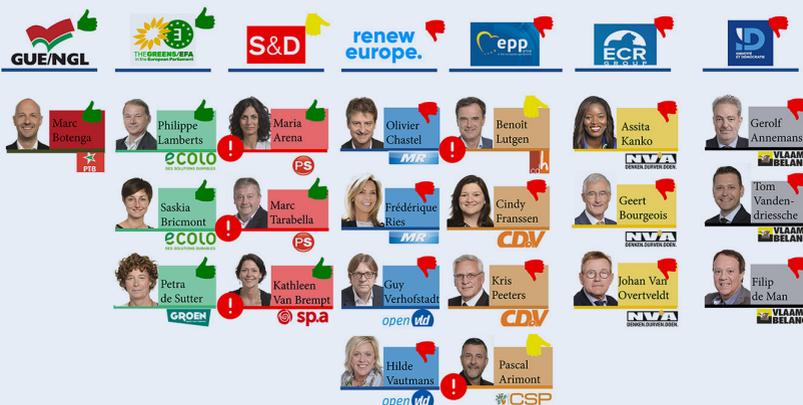
4. Établir un organisme fiscal intergouvernemental à l'ONU

L'évitement fiscal et la délocalisation des profits par les grandes entreprises est une question de niveau mondial qui demande une réponse mondiale. Etant donné les défis actuels que représente un accord pour remédier aux pratiques de fraude fiscale, des Etats ont demandé la création d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations Unies. **Cet organisme de l'ONU fonctionnerait comme un forum mondial où les gouvernements pourraient négocier et coopérer sur les questions de taxation.**

L'établissement d'un organisme fiscal au sein de l'ONU a été soutenu par une large coalition d'eurodéputés belges (l'extrême-gauche, les verts, les sociaux-démocrates, les libéraux et les chrétiens-démocrates). Seuls la N-VA et le Vlaams Belang ont voté contre la création d'un tel organisme.



Instaurer un taux d'imposition effectif minimum de 20% sur les sociétés à l'intérieur de l'UE



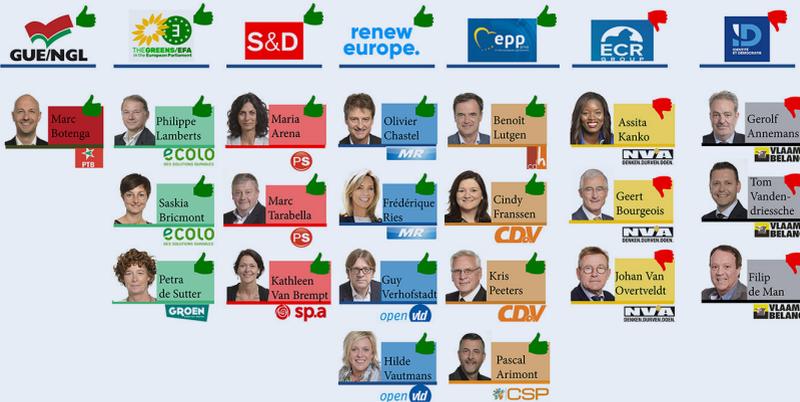
5. Instaurer un taux d'imposition effectif minimum de 20% sur les sociétés à l'intérieur de l'UE

Un taux d'imposition minimum empêcherait les entreprises multinationales d'opter pour le système d'imposition le plus avantageux. Actuellement, les entreprises multinationales ont tendance à déclarer leurs profits dans les Etats membres qui disposent de taux d'imposition plus bas. Cependant, **une majorité d'eurodéputés a rejeté la proposition d'un taux d'imposition effectif minimum de 20%**. De plus, la proposition d'un taux d'imposition minimum de 18%, c'est-à-dire inférieure à la moyenne européenne, a été aussi été rejetée par une majorité de députés européens.

Le taux d'imposition minimum de 20% a été soutenu par les députés belges de l'extrême-gauche, des verts et des sociaux-démocrates. Tandis que les sociaux-démocrates européens se sont abstenus sur le taux d'imposition à 20%, les socialistes belges ont voté en faveur de la proposition. Les partis chrétiens-démocrates CDH et CSP se sont abstenus alors que leur groupe européen a rejeté la proposition. De l'autre côté, les libéraux belges, les chrétiens-démocrates flamands, la N-VA et l'extrême-droite se sont opposés à la fixation d'un taux de 20%.



Soutenir des négociations de niveau international en faveur d'un taux d'imposition minimum commun



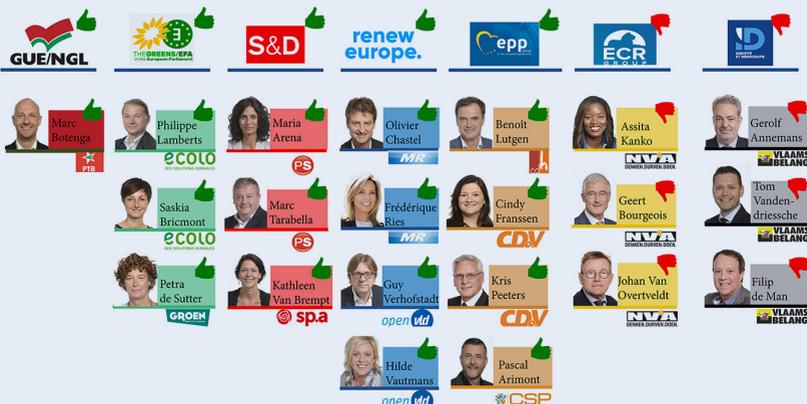
6. Soutenir des négociations de niveau international en faveur d'un taux d'imposition minimum commun

68% des eurodéputés ont réitéré leur soutien aux négociations internationales d'harmonisation fiscale actuelles. Une solution au niveau international garantirait une taxation plus juste car les entreprises multinationales ne pourraient plus éviter de payer leur part de taxes. Cela empêcherait de la même manière l'évitement fiscal et réduirait les écarts entre les revenus fiscaux des Etats. Un accord international serait transposé au niveau européen par le biais de l'UE et des législations nationales. Cependant, trouver un compromis international s'est avéré difficile et l'UE envisage de prendre ses propres mesures.

La proposition a été largement soutenue par les eurodéputés belges, à l'exception de la N-VA et de l'extrême-droite. L'extrême-gauche, les verts, les sociaux-démocrates, les libéraux et les chrétiens-démocrates belges ont soutenu les efforts internationaux actuels, de même que la proposition de revenir à des négociations de taxation au niveau européen si les discussions actuelles ne produisent pas de résultats.



Se détacher du vote à l'unanimité sur la législation fiscale au niveau européen



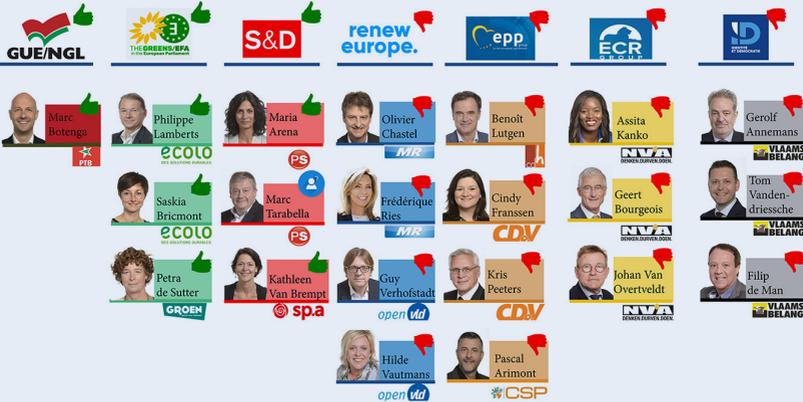
7. Se détacher du vote à l'unanimité sur la législation fiscale au niveau européen

L'harmonisation fiscale européenne a été en grande partie entravée par le processus européen de décision sur les questions fiscales. La taxation est une des compétences des Etats membres (qui représentent la seule autorité en la matière), et, par extension, les décisions font l'objet de la procédure de vote à l'unanimité. Ainsi, tous les Etats membres doivent donner leur feu vert à l'initiative fiscale pour que celle-ci soit approuvée.

Une majorité de 62% des eurodéputés a montré son soutien au changement de la procédure de décision au sein du Conseil des ministres. L'extrême-gauche, les verts, les sociaux-démocrates, les libéraux et les chrétiens-démocrates belges ont voté en faveur du plan de la Commission, tandis que la N-VA and le Vlaams-Belang ont rejeté la proposition de réforme



Lutter contre la fraude fiscale par l'introduction d'une liste noire des paradis fiscaux européens et la publication des impôts payés par les multinationales



8. Lutter contre l'évasion fiscale par l'introduction d'une liste noire des paradis fiscaux européens et la publication des impôts payés par les multinationales

Le nivellement par le bas des revenus des Etats membres est l'une des principales préoccupations concernant la concurrence fiscale déloyale. La question des revenus budgétaires des Etats membres est d'autant plus importante que le prochain budget à long terme de l'UE sera principalement financé par les contributions nationales. Un effort d'harmonisation fiscal européen contribuerait au financement des projets à long terme comme le Green Deal, qui **pourrait s'obtenir en incluant les Etats membres considérés comme des paradis fiscaux sur la liste noire de l'UE et en exigeant des entreprises la publication du pays destinataire de leurs impôts.**

L'extrême-gauche, les verts et les sociaux-démocrates ont soutenu la proposition. En revanche, les libéraux, les chrétiens-démocrates, les conservateurs et l'extrême-droite ont voté contre, entraînant l'échec de l'adoption de la proposition. Les députés belges ont tenu la ligne de leur groupe européen.



S'opposer à l'introduction de sources de revenus "vertes" pour contribuer à atteindre les objectifs climatiques



9. S'opposer à l'introduction de sources de revenus « vertes » pour contribuer à atteindre les objectifs climatiques

L'introduction de sources de revenu remplirait l'objectif double de soutien aux projets d'action climatique et de contribution au budget européen. Actuellement, le budget de l'UE est principalement soutenu par les contributions nationales. La préoccupation pour un budget européen moins dépendant des revenus nationaux, et plus fondé sur des sources européennes de revenu, va en croissant. Des nouveaux fonds constitueraient un moyen de contourner les longues négociations intergouvernementales sur la taille du budget, et, par extension, apporteraient leur contribution au développement d'un politique sociale.

Une minorité d'eurodéputés conservateurs et d'extrême-droite souhaitent que le budget de l'UE soit financé par les contributions des Etats membres et rejettent l'introduction de sources de revenu « vertes ». La plupart des eurodéputés belges s'est déclarée en faveur de l'instauration de nouvelles sources de revenu, à savoir l'extrême-gauche, les verts, les sociaux-démocrates, les libéraux et les chrétiens-démocrates.



Augmenter le budget de l'UE pour soutenir la reprise face au Covid-19



10. Augmenter la taille du budget de l'UE pour soutenir la reprise face au COVID-19

Dans le contexte de la pandémie, les eurodéputés ont voté en avril une liste de propositions pour une reprise économique rapide et équitable. Parmi elles, **les eurodéputés ont demandé une augmentation du budget à long-terme de l'UE (cadre financier pluriannuel) renforcée par de nouvelles taxes européennes**. La Commission a révisé la version précédente afin d'apporter un plus grand soutien financier à ceux qui ont été fortement touchés par la crise. Ce nouveau budget dépend principalement de l'introduction **de taxes européennes telles que la taxe carbone (sein de l'UE comme sur les importations), la taxe sur les plastiques à usage unique, la taxe digitale et l'ACCIS**. Avant la crise, les négociations budgétaires progressaient lentement du fait de l'opposition des pays les plus aisés à une augmentation de budget qui repose principalement sur les contributions nationales. Avec l'introduction de nouvelles taxes, la Commission espère apaiser les Etats membres sceptiques dont les caisses nationales ont déjà souffert.

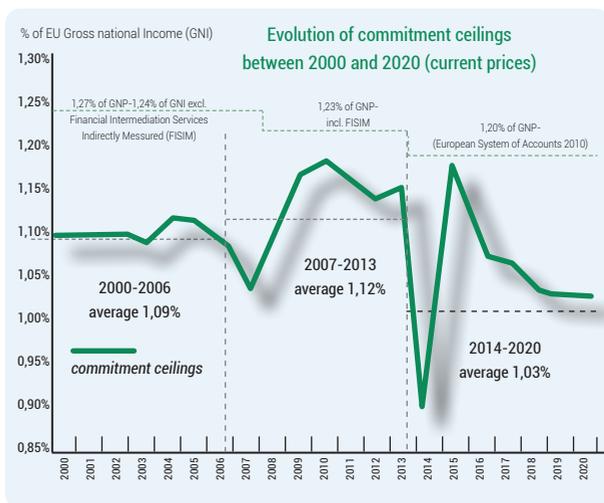
L'extrême-gauche, les verts, les socialistes, les libéraux, les chrétiens-démocrates et les conservateurs ont voté en faveur de la demande pour un budget européen plus conséquent, l'extrême-droite étant le seul groupe contre la proposition. La plupart des eurodéputés belges ont suivi la ligne de leur groupe européen, avec quelques exceptions : les membres de la N-VA et du PTB se sont abstenus tandis que leurs groupes européens ont voté en faveur. Les membres du Vlaams Belang, fidèles à leur groupe, ont été les seuls députés belges qui ont voté contre l'augmentation du budget

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

La pandémie du COVID-19 a mis à nu l'inhérente contradiction entre le besoin de solidarité internationale dans les temps de crise, et le droit de veto - le gardien des intérêts nationaux. Alors que la taxation est un sujet sensible dans tous les domaines de la politique (car il crée des vainqueurs comme des perdants), c'est particulièrement vrai dans l'Union européenne au sein de laquelle la redistribution est compliquée par les intérêts nationaux. Les dépenses nécessaires pour survivre à la crise actuelle éclipsa très probablement les négociations précédentes sur la taille du budget de l'UE ou de l'introduction de nouvelles taxes européennes, en donnant un nouveau souffle à ces deux questions. Dans ce contexte, von der Leyen a proposé le 27 mai **le Plan de relance européen qui consiste à mutualiser une dette d'un montant sans précédent de 750 milliards d'euros**. La Commission a réitéré sa demande en faveur de l'instauration de nouvelles sources de revenu européennes. Etant donné la situation actuelle, cette partie du rapport analyse dans quelle mesure les exigences d'unanimité au sein du Conseil de l'UE ont précédemment conduit à des blocages dans les domaines du digital et de la taxation financière, et dans quelle mesure la pandémie pourrait changer ce statu quo.

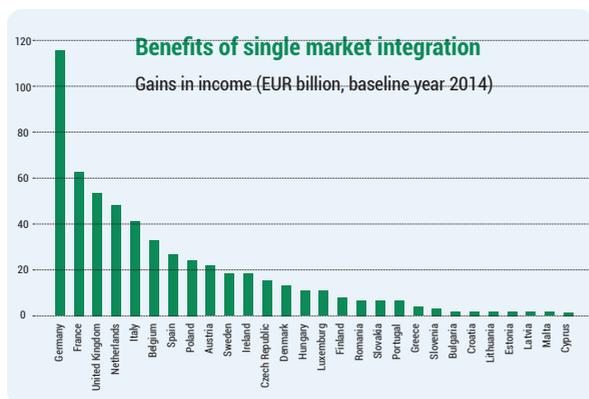
La configuration institutionnelle qui accorde le droit de veto sur la législation fiscale aux Etats membres a été au centre de l'attention depuis déjà quelques temps. Cependant, alors que ces mécanismes ont contribué à la paralysie des négociations du cadre financier pluriannuel (CFP) cette année, les Etats membres semblent modérer leurs réserves étant donné la crise sanitaire et ses répercussions économiques. Bien qu'il soit loin d'être accepté par tous les Etats membres, **le plan de la Commission consiste à augmenter le plafond maximum des engagements nationaux défini par les traités de l'UE (2%) pour les 2 à 3 prochaines années**. Pour contextualiser ce plan, le graphique ci-contre montre la définition des plafonds des contributions des 20 dernières années (bien en dessous de 2%).

Source : Commission européenne - *Un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend: questions et réponses* ([lien](#))



Les négociations ne se feront pas sans frictions car de nombreux chefs d'Etat ont déjà signalé qu'ils ne sont pas prêts à augmenter leur participation, tandis que d'autres ont averti que la proposition de budget n'est pas suffisante pour une relance économique de l'UE. Le principal groupe d'opposition est actuellement celui des « 4 frugaux », c'est-à-dire les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et l'Autriche. Ces Etats membres critiquent non seulement l'augmentation du budget de l'UE mais aussi le Plan de relance de la Commission européenne. Cependant, les syndicats de ces Etats contributeurs nets ont publié une déclaration de soutien au plan de relance, une initiative qui montre que les positions des « 4 frugaux » sont loin d'être consensuelles. On estime que ces pays gagnent plus de leur participation au marché intérieur européen que ce qu'ils contribuent au budget européen.

Le graphique ci-dessous montre que les contributeurs nets obtiennent considérablement plus de leur intégration au marché unique (dans certains cas, celui-ci atteignant 10% du



revenu national brut) tandis que les contributions nationales au budget de l'UE ont plafonné en dessous de 1% du RNB. La Belgique est l'un des principaux bénéficiaires (en termes absolus et relatifs) du marché unique de l'UE.

Source : Commission européenne, Un budget de l'UE pour l'avenir (lien)

Même dans le cas où le plafond d'engagement du budget de l'UE augmente à 2% du revenu national brut, la présidente de la Banque Centrale Européenne a averti en avril 2020 que l'économie de la zone euro devra faire face à une contraction sans précédent cette année - jusqu'à 15%. Peu après, les Prévisions économiques du printemps 2020 de la Commission ont estimé que, dans le meilleur scénario, l'économie de l'UE se contracterait de 7.5%. Cela signifie : **1) un budget de l'UE fixé à un certain pourcentage maximum sera bien inférieur à la valeur du budget en temps normal ; 2) la force de frappe fiscale nécessaire à la relance de l'UE est sans précédent ; 3) les inégalités fiscales entre les Etats membres deviendront moins acceptables.** Si les initiatives d'harmonisation fiscale restent bloquées, le droit de veto sera plus difficile à faire respecter et la pandémie du COVID-19 encouragera les efforts de certains acteurs (tels que les députés et la Commission) relatifs à l'instauration du vote à la majorité.

POURQUOI UN DÉBAT SUR L'HARMONISATION FISCALE AU NIVEAU EUROPÉEN ?

Alors que les entreprises veulent augmenter leurs profits et les Etats membres leurs revenus fiscaux, les propositions pour l'harmonisation fiscale de l'UE visent à briser ce nivellement par le bas et redistribuer équitablement les revenus fiscaux parmi les Etats membres. C'est d'autant plus urgent étant donné les revenus nécessaires pour financer les dépenses publiques actuelles, et, indirectement, faire preuve de solidarité fiscale.

L'harmonisation fiscale de l'UE se concentre souvent sur le domaine émergent du digital et sur le secteur financier, accusés de ne pas payer leur part de taxes. La question est aussi reliée à la nature « fluide » de ces industries qui leur permet de minimiser leurs contributions fiscales. Les entreprises digitales et financières, au contraire de secteurs plus traditionnels, ne doivent pas faire acte de présence physique ou légale dans un Etat afin de pouvoir y fournir ses services, ce qui entraîne une compétition entre les pays pour attirer ces entreprises.

Bien que les propositions d'harmonisation fiscale comme l'Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés aient fait l'objet d'un large soutien au sein du Parlement européen, de syndicats et d'autres groupes sociétaux, **leur adoption n'a pas été soutenue par tous les gouvernements du Conseil des ministres, soulevant des inquiétudes quant à leur capacité de trouver des compromis sur ces initiatives, et, plus largement, soulignant les travers du vote à l'unanimité.**

LA LÉGISLATION FISCALE DANS UNE IMPASSE : LA CONDITION SOUS-JACENTE

Lors de la dernière procédure de révision de traité, les Etats membres ont gardé leur droit de veto sur les questions d'harmonisation fiscale. Puisque le pouvoir de veto demande le vote à l'unanimité, tous les Etats membres doivent donner leur feu vert pour que ces initiatives soient adoptées. Cette configuration institutionnelle rend les efforts d'harmonisation et de lutte contre les échappatoires fiscales difficiles à atteindre. Cependant, **le nouveau sentiment d'urgence vis-à-vis du réapprovisionnement des caisses de l'Etat pourrait être le catalyseur nécessaire pour redémarrer les dynamiques politiques du Conseil qui ralentissent les initiatives d'harmonisation fiscale** telles que la taxe sur les services numériques et la taxe sur les transactions financières.

La question de la taxation est ancienne. Dans une tentative de débloquer les propositions de taxes en début d'année 2019, la Commission a commencé à prôner l'utilisation du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. La Commission se penche actuellement sur les fondations légales afin de changer la procédure de vote sans réviser les actuels traités de l'UE, car la révision d'un traité est un processus ardu et complexe. La Commission a donc proposé une solution pour éviter ce scénario indésirable : une clause, appelée la « **clause passerelle** », qui permet des changements dans la procédure de vote au Conseil.

La proposition de déclencher la « clause passerelle » a été rejetée par une majorité de 56% des eurodéputés, les libéraux européens, les chrétiens-démocrates, les conservateurs et l'extrême-droite s'étant opposés à la proposition. Pourtant, la plupart des eurodéputés belges se sont montrés en faveur de la proposition. L'extrême-gauche belge, les verts et les sociaux-démocrates ont voté en faveur du déclenchement de la « clause passerelle », de même que les chrétiens-démocrates belges et deux libéraux.

Néanmoins, pour activer la « clause passerelle », tous les gouvernements nationaux doivent, à nouveau, **voter à l'unanimité en faveur de la fin de l'unanimité** – un scénario hautement improbable étant donné que les gouvernements qui s'opposent aux initiatives fiscales de l'UE ont peur de se retrouver du côté des perdants une fois qu'ils auront consenti à perdre leur droit de véto.

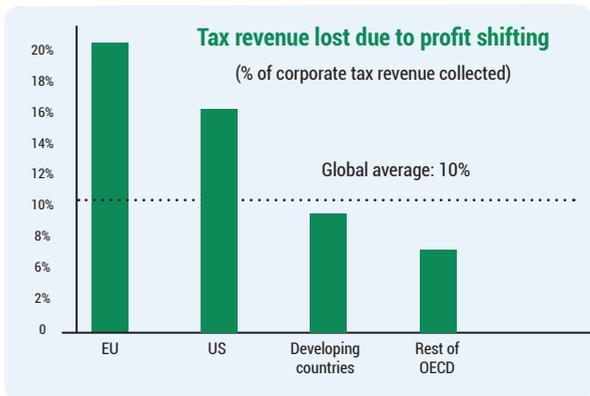
L'option « **nucléaire** » de la Commission serait l'utilisation de **l'article 116 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE**, qui permet aux institutions européennes de dépasser le vote à l'unanimité pour remédier aux distorsions significatives dans le fonctionnement du marché intérieur. La question de l'application légale de cette option radicale pour ouvrir la voie aux initiatives fiscales au Conseil est encore sujet à débat (cette disposition légale n'ayant jamais été utilisée précédemment).

METTRE DE L'HUILE SUR LE FEU : L'IMPASSE DE LA POLITIQUE FISCALE, LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET LES PARADIS FISCAUX

Dans l'absence d'une législation d'harmonisation fiscale, certains Etats membres prennent les choses en main. La Pologne, le Danemark et la France ont pris position contre les entreprises qui choisissent le pays où elles souhaitent payer des taxes. Ces Etats membres ont déclaré qu'ils ne compenseraient pas ces entreprises (souvent des multinationales dont les sièges sont établis dans d'exotiques paradis fiscaux) des dommages causés par la pandémie.

Ludvig Wier, Thomas Tørsløv et Gabriel Zucman (Université de Copenhague et d'UC Berkeley) estiment que les multinationales délocalisent environ 40% de leurs profits dans des paradis fiscaux et que plusieurs Etats membres de l'UE pourraient être qualifiés de ce terme (les plus grandes parts des profits délocalisés sont à destination de l'Irlande, de Chypre et de Malte). Ce constat soulève la question de l'actualisation de la liste des paradis fiscaux européens et souligne à nouveau le besoin d'harmonisation fiscale.

Le graphique ci-contre montre la perte des revenus fiscaux dans l'UE due à la délocalisation des profits. L'UE souffre de ce phénomène davantage que les Etats-Unis et d'autres pays développés.



LUTTER CONTRE LA DÉLOCALISATION DES PROFITS : LA TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES

L'élaboration de la taxe sur les services numériques est en cours de réalisation depuis 3 ans car les Etats membres ne sont pas parvenus à un compromis. Par conséquent, les négociations ont été déplacées dans le cadre de l'OCDE, une organisation économique intergouvernementale de 37 pays développés, qui sert actuellement de forum à 135 pays et juridictions qui collaborent à l'application de mesures contre le profit-shifting.

Von der Leyen, présidente de la Commission, a déclaré dans **sa lettre de mission** au commissaire à l'économie Gentiloni, que ces négociations de l'OCDE ont un délai. Si aucun compromis n'est atteint d'ici la fin de 2020, les négociations seront ramenées au niveau de l'UE. La **dynamique de vote du Conseil de l'UE montre comment la taxe sur les services numériques a abouti à la situation actuelle**. Premièrement, en 2017, pendant la présidence estonienne du Conseil, 10 États membres (Allemagne, France, Italie, Espagne, Autriche, Bulgarie, Grèce, Portugal, Roumanie et Slovaquie) ont signé une lettre indiquant leur intention de taxer de manière plus approfondie les entreprises du numérique, notamment les plus grandes entreprises. La lettre a été suivie d'un **rapport de la Commission de 2018** dans lequel l'exécutif de l'UE a indiqué que les entreprises du numérique ne paient que la moitié

des impôts payé par les entreprises du secteur traditionnel. Comme indiqué précédemment, c'est le cas parce que si les entreprises classiques sont liées par leur établissement permanent et paient des impôts dans les pays où elles opèrent, les entreprises numériques n'ont un établissement physique permanent que dans le pays où elles ont leur siège social. **Cette situation donne aux entreprises du numérique la possibilité de choisir les États membres dans lesquels elles paient leurs impôts** (c'est-à-dire ceux dont les taux d'imposition sont les plus bas) tout en évitant les impôts dans d'autres pays. Selon le rapport 2018 de la Commission susmentionné, un taux d'imposition de 3% sur la publicité en ligne, les activités d'intermédiaire numérique et les ventes de données rapporterait environ 5 milliards d'euros par an.

Cependant, en **2018, la première initiative de taxation numérique a été réduite à la taxe** sur les services numériques (une taxe de 3% sur la publicité en ligne et d'autres services), une proposition de compromis conclue par la France, l'Allemagne et l'Italie. La proposition a été discutée au sein de la formation ECOFIN en mars 2019. La proposition a été rejetée par l'Irlande, le Danemark, la Finlande et la Suède. Ces pays sont les principaux gagnants du statu quo et craignent de perdre des revenus substantiels de leurs sociétés numériques résidentes (notamment l'Irlande, qui héberge à la fois Facebook et Google). D'autres États membres ont également exprimé leur scepticisme, bien que pour des raisons différentes (par exemple, la taxe proposée a une portée trop étroite pour justifier les coûts de sa mise en œuvre). De l'autre côté, les partisans ont fait valoir que la taxe permettrait une répartition plus équitable des recettes fiscales entre les États membres que dans la situation actuelle où les entreprises numériques ne paient des impôts (sur le revenu) qu'à certains États membres bien qu'elles opèrent dans la plupart d'entre eux.

À la suite de l'absence de consensus au sein du Conseil, les négociations ont été transférées à l'OCDE dans le but de trouver une solution mondiale. À l'heure actuelle, le champ d'application proposé de la fiscalité numérique est plus large que celui discuté dans le format ECOFIN 2019. En ce qui concerne la fiscalité numérique (qui est une petite partie du cadre sur l'érosion fiscale et de la délocalisation de bénéfices actuellement négocié), les gouvernements participants ont convenu de commencer à déterminer où et combien d'impôts devraient être payés (respectivement les règles de « nexus » et d'« allocation des bénéfices »).

Dans l'intervalle, **certains États membres ont pris les choses en main concernant la taxe sur les services numériques.** La France et l'Italie ont introduit une taxe de 3%, étroitement alignée sur la proposition de la Commission, tandis que l'Autriche a appliqué une taxe de

5% sur les services publicitaires rendus dans le pays. Les estimations 2019 des recettes fiscales générées par cette taxe en 2020 vont de 25 millions d'euros pour l'Autriche à 500-600 millions d'euros pour l'Italie et la France.

En République tchèque, la taxe proposée de 7% a été retardé à la mi-mai 2020, en attendant un accord au niveau international, et une réduction à 5% est envisagée. En Hongrie, une taxe de 7,5% a été mise en place mais elle a été temporairement réduite à 0%.

Cependant, les institutions européennes estiment que ces variantes nationales de la taxe sur les services numériques **fragmentent davantage le marché intérieur** et n'atteignent pas le même effet redistributif qu'une taxe numérique européenne ou internationale.

UNE HISTOIRE COMPARABLE : LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

La TTF recevra probablement un coup de pouce car Merkel a déclaré que l'initiative fiscale était à nouveau sur la table lorsque l'Allemagne prendra la présidence tournante du Conseil de l'UE en juillet 2020 (ainsi que la fiscalité numérique et les mesures contre l'évasion fiscale). Cependant, la TTF n'a pas reçu le soutien nécessaire même après la crise financière de 2008-2009, lorsque les institutions financières étaient à blâmer pour la crise économique. Cette fois-ci, les institutions financières ne sont pas responsables et ne semblent pas capables de traverser la tempête sans l'aide de l'État.

Comme pour la taxe sur les services numériques, la taxe sur les transactions financières a également traîné en longueur dans les négociations du Conseil. **En 2011, la Commission a proposé la TTF** mais n'a pas obtenu l'unanimité au sein du Conseil, même si les Etats membres s'accordent à dire que les instruments financiers doivent être mieux réglementés. Des partisans, comme l'Allemagne, la France et l'Italie, ont fait valoir que la TTF augmenterait non seulement les revenus des États membres, mais aussi la stabilité des marchés financiers. La justification de la taxe proposée est qu'elle décourage les transactions financières gratuites à risque mais est suffisamment faible pour ne pas dissuader les transactions « normales » ni conduire les institutions financières à éviter le marché européen. Le principal opposant à l'initiative était le Royaume-Uni, berceau d'une industrie financière importante. Même si le pays a quitté l'Union européenne, l'opposition à la TTF n'a pas disparu, car il existe d'autres États membres de l'UE où le secteur financier joue un rôle clé dans leurs économies nationales, comme l'Irlande, le Luxembourg, Malte et Chypre.

Pour sauver la proposition, **le Conseil a approuvé le recours à une coopération renforcée** par laquelle les États membres entament volontairement des négociations et appliquent la taxe s'ils parviennent à un accord (d'autres États membres peuvent également adhérer à l'accord). Les États membres les plus importants (Allemagne, France, Italie et Espagne) et l'Autriche, la Belgique, la Grèce, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie négocient actuellement la TTF dans le cadre de cet instrument.

Dans l'état actuel, le ministère allemand des finances estime que la TTF rapportera aux États membres **3,5 milliards d'euros**, dont **1,5 milliard** iront à l'Allemagne (une somme réduite par dix par rapport **aux projections de la Commission pour 2013**), en considérant que le taux d'imposition a doublé et le champ d'application a été réduit.

Initialement, la TTF était une taxe de 0,1% sur les transactions d'actions et d'obligations d'entreprises cotées en bourse avec au moins 1 milliard d'euros de capitalisation boursière et une taxe de 0,01% sur les dérivés. **La proposition actuelle est limitée à une taxe minimale de 0,2% sur les transactions d'actions**. Le taux d'imposition minimum de 0,2% est farouchement combattu par l'actuel Premier ministre autrichien, Sebastian Kurz, qui a déclaré que l'Autriche voulait une taxe sur les transactions financières mais pas la version allemande, malgré la crise du COVID-19.

Comme pour la taxe sur les services numériques, **quelques États membres ont également pris les choses en main dans le cas de la TTF**. La Finlande, la France et l'Italie ont mis en œuvre des variantes de la TTF, tandis que l'Espagne travaille sur des propositions de taxe. D'autres États membres utilisent des mesures fiscales différentes pour les transactions financières, telles que la taxe sur les transferts (utilisée en Belgique depuis 2007 et en Pologne). Cependant, on estime que les variantes nationales de la taxe sur les transactions financières, ou d'autres types de taxes sur les instruments **financiers fragmentent davantage le marché intérieur et incite les institutions financières à délocaliser ou à commercer dans les pays qui ne disposent pas de telles taxes**.

GLOSSAIRE

ACCIS – Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés

Une proposition de la Commission pour introduire un seul et unique référentiel au niveau européen pour calculer les profits des entreprises au sein de l'UE.

TSN – Taxe sur les services numériques

BCE – Banque Centrale européenne

ECOFIN – Conseil pour les affaires économiques et financières

PE – Parlement européen

TTF – Taxe sur les transactions financières

RNB – Revenu national brut

CFP – Cadre financier pluriannuel (le budget de l'UE sur 7 ans)

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

Organisation économique intergouvernementale composée de 37 pays développés

Médiateur de l'UE – Il sert d'intermédiaire entre les citoyens et les autorités européennes et veiller à la protection des droits des citoyens.



POUR



OU



CONTRE



mht.paraph@skynet.be / juin 2020